

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ANIMATION D'UNE DEMARCHE INTERCOMMUNALE DE GESTION DE DECHETS, ELABORATION D'UNE STRATEGIE INTERCOMMUNALE ET D'UN SYSTEME DE COOPERATION

Code budget : 22EEP002

Projet : A'SIMA Tunis

Rubrique d'imputation : 5.2.8 (Act. 2.1)

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 67 communes et unions de villes de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

Le projet A'SIMA Tunis vise à renforcer la gouvernance multi-acteurs dans la ville de Tunis en articulant les acteurs métropolitains autour de la définition de son plan stratégique pour faire face aux défis métropolitains du développement durable, en les reliant à l'Agenda 2030. Il vise également à renforcer les capacités de la municipalité de Tunis pour la mise en œuvre de politiques visant à relever les défis environnementaux de la ville liés à la gestion intégrée des déchets, tout en promouvant l'économie circulaire ainsi que la récupération et la valorisation des déchets.

Dans le cadre de la Composante 2 « Gouvernance métropolitaine de la gestion intégrée des déchets valorisés » le projet vise à animer une démarche de concertation intercommunale sur la gestion intégrée des déchets, dans le territoire du Grand Tunis, ainsi qu'à mettre en place des projets pilotes concertés pour l'amélioration de la gestion intégrée des déchets en relation à la réduction, au tri sélectif, au recyclage et/ou à la valorisation des différents filières déchets. En plus, le projet vise à renforcer les capacités des communes du Grand Tunis sur le thème de la gestion durable des déchets à travers des formations spécifiques.

Après l'élaboration du diagnostic sur la gestion des déchets dans le Grand Tunis, la seconde étape consiste à accompagner les communes du Grand Tunis et les acteurs impliqués dans la mise en place d'une démarche intercommunale de gestion intégrée des déchets, dans la logique des 3R (réduire, réutiliser, recycler). Cela se réalise avec l'animation d'un dialogue et un processus de concertation pour la définition d'un système de gouvernance et d'un plan de travail visant à mettre en œuvre des projets pilotes en matière de gestion et valorisation des déchets.

Pour ce faire, un service d'expertise externe pour accompagner la mise en place de ce dialogue et l'animation de réunions techniques et politiques autour d'une stratégie intercommunale de la gestion intégrée des déchets dans le Grand Tunis sera mise à disposition du projet, en particulier de la Commune de Tunis. Ce service, et le(s) expert(s) mobilisé(s) travailleront sous la coordination du secrétariat général de MedCités, en coopération avec l'équipe de la Commune de Tunis chargée de la composante 2 du projet A'SIMA Tunis et en coordination avec l'unité de gestion/coordination du projet.

1. Objectif

L'objectif de cette prestation de services est l'animation d'une démarche intercommunale de gestion de déchets, élaboration d'une stratégie intercommunale et d'un système de coopération

2. Portée des services

La portée et les caractéristiques des services sont les suivantes :

Le prestataire de service est amené à instaurer un dialogue et une concertation multipartis avec des communes du Grand Tunis et des acteurs publics et privés du secteur de la gestion intégrée des déchets afin de définir une stratégie commune pour la réduction, la gestion et la valorisation des déchets et l'identification de projets.

En s'appuyant sur le diagnostic réalisé sur l'état actuel de la gestion intégrée de déchets (disponible en annexe) et des défis et enjeux mis en lumière, l'expertise devra accompagner les parties prenantes afin d'identifier des pistes de collaboration et de coopération pour répondre aux défis et valoriser les opportunités identifiées. L'expert/e va appuyer les parties prenantes dans leur réflexion sur la recherche de solutions communes et coordonnées et sur la mise en place de mécanismes de coopération et de travail intercommunal afin d'optimiser la gestion intégrée des déchets dans le Grand Tunis.

Le service a une durée de 12 mois et comprend plusieurs étapes de travail :

- Elaboration d'une proposition méthodologique pour la mise en place et l'animation d'un dialogue pour l'élaboration d'une Stratégie Intercommunale de Gestion intégrée de Déchets et l'identification des actions de coopération, dans la logique des 3R.

Après l'adjudication du service, une réunion de cadrage sera organisée avec les partenaires du projet pour discuter des bases de la proposition méthodologique présentée par l'expert et affiner le contenu en fonction du calendrier et des besoins du projet. Par la suite, le prestataire devra soumettre une proposition méthodologique consolidée et un planning d'exécution des activités. Cette proposition devra mettre en exergue la démarche de concertation qui sera mise en place entre à la fois les communes du Grand Tunis et les différents acteurs intervenants dans le processus de gestion de déchets (ministère de l'Environnement, ANGED, AMSE, collecteurs, entreprises de valorisation...).

- Identification des parties prenantes impliquées dans le dialogue

A partir du diagnostic élaboré sur l'état des lieux de la gestion intégrée des déchets dans le Grand Tunis et des recommandations incluses dans le rapport, l'expert devra, en réalisant des entretiens avec les responsables municipaux et les représentants des différents acteurs, établir une liste préliminaire des parties prenantes au dialogue.

- Organisation et animation des réunions de concertation (minimum 6)

En fonction des thèmes relevés dans les recommandations sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités de la gestion intégrée des déchets dans le Grand Tunis, l'expert devra organiser et animer des réunions d'échange et de co-construction avec les parties prenantes afin d'identifier les objectifs concertés, les moyens d'action et les pistes de collaboration afin d'améliorer la gestion intégrée des déchets dans le Grand Tunis. Pour chaque réunion, l'expert devra fournir une note conceptuelle et un programme, un compte rendu des débats et une liste de présence.

- Définition des opérations pilotes et fiches d'action intercommunale

L'expert devra, à partir du processus de concertation avec les parties prenantes et d'entretiens avec des acteurs clés, élaborer des fiches action pour des opérations à implémenter afin d'améliorer le secteur de la gestion de déchets dans le Grand Tunis.

- Validation de la première version de la Stratégie Intercommunale de Gestion Intégrée de Déchets dans le Grand Tunis.

Le processus de concertation mené devra permettre à l'expert de rédiger une première proposition d'une stratégie intercommunale de Gestion de Déchets à soumettre à validation par les parties qui ont pris part au dialogue. Le document de la stratégie devra entre autre contenir les mécanismes d'organisation afin de coopérer pour améliorer la gestion intégrée des déchets. Cette stratégie pourra faire l'objet d'une présentation aux autorités centrales et aux autres communes qui n'ont pas participé à la concertation.

- Présentation d'un rapport descriptif des activités, contenant une description des actions de consultation, communication et concertation menés à terme et une analyse de la participation et de l'engagement des acteurs autour du processus, ainsi que des indicateurs.

L'expert devra documenter le processus de concertation mis en place.

Livrables à produire

Livrables	Délai de soumission	Nº estimés de temps consacré
1. Proposition détaillée de la méthodologie de la mission et plan de travail	15 jours à partir de la formalisation du contrat	2 jours/homme
2. Liste des communes et des acteurs impliqués	2 mois à partir de la formalisation du contrat	5 jours/homme
3.a. Programme et méthodologie des réunions de concertation	20 jours avant chaque réunion	3 jours/homme
3.b. Compte rendu et liste de participation des réunions	15 jours après chaque réunion	10 jours/homme
4. Fiches actions des opérations pilotes	8 mois après la formalisation du contrat	15 jours/homme
5.a. Première version de la stratégie intercommunale de gestion intégrée de déchets	10 mois après la formalisation du contrat	10 jours/homme
5.b. Stratégie intercommunale de gestion intégrée de déchets validée	Fin du contrat (12 mois)	3 jours/homme
6. Rapport descriptif des activités et idées clés de communication à la population	Fin du contrat (12 mois)	2 jours/homme
Total		50 jours/homme, sur une période de 12 mois.

Profil recherché

- Expérience démontrée dans la mise en place et la conduite de processus participatif multi-acteurs.
- Expérience démontrée dans la définition et la mise en œuvre de projets en lien avec le thème de la gestion de déchets
- Expérience démontrée dans l'accompagnement des communes tunisiennes sur le volet de la gestion de déchets
- Une bonne connaissance du fonctionnement des communes
- Une bonne connaissance des différents acteurs intervenants dans la gestion de déchets en Tunisie

3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement jusqu'au 15 juin 2023. Le service sera prêté à Tunis, Tunisie.

Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum de la prestation demandée est de 14.995€ (toutes taxes comprises). Si l'adjudicataire à son domicile fiscal en Espagne, le montant maximum sera de 18.143,95€, TVA comprise en vigueur à la date de publication de ces termes et conditions de référence, et qui est de 21 %.

Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS
C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA
08040 BARCELONA – CATALOGNE - ESPAGNE
VAT : ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

3 factures doivent être présentées avec le détail suivant :

- 20% du montant à la présentation des livrables 1 et 2
- 40% du montant à la présentation du livrable 4
- 40% du montant à la présentation des livrables 5 et 6

Les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom, adresse complète et numéro d'identification fiscale du fournisseur

- Données complètes de MedCités
- Numéro de facture
- Date de la facture
- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description du service fourni
- Détail du montant de la prestation et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport interne favorable émis par le Secrétariat général de MedCités à la fin de chaque phase.

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCités ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCités.

8. Paternité et propriété des travaux

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCités. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCités en sa qualité de propriétaire.

9. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

10. Présentation de l'offre

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : contact@medcities.org

- Délai de présentation des offres : 10 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel "Offre pour l'animation d'une démarche intercommunale de gestion de déchets, élaboration d'une stratégie intercommunale et d'un system de coopération".
- L'offre présentée doit obligatoirement indiquer clairement : la raison sociale, l'adresse, le téléphone, le courrier électronique et le numéro d'identification fiscale (VAT) de l'entreprise candidate.

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- o L'offre détaillée des services.
- o La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.
- o Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org. Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCities peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

11. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficience de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCities garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 13 juin 2022

Josep Canals Molina
Secrétaire général